

Ref : CA2022/27

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2022

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA POLITIQUE D'ARCHIVAGE
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 juin 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,
Vu le code du patrimoine dont son livre II relatif aux archives,
Vu la loi n°2008-696 du 5 juillet 2008 relative aux archives modifiant certaines dispositions du code du patrimoine,
Vu la circulaire AD 70-5 du 26 mai 1970 relative aux archives de l'Education Nationale,
Vu la circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'Etat,
Vu l'instruction ministérielle DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005 relative au tri et à la conservation des archives produites et reçues par les services et établissements concourant à l'éducation nationale,
Vu l'instruction DAF/DPACI/RES/2006/008 du 12 septembre 2006 relative aux archives des universités,
Vu l'instruction DAF/DPACI/RES/2007/002 du 15 janvier 2007 relative au traitement et à la conservation des archives des délégations du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et des archives des unités de recherche et de service,
Vu le Décret n°2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

➤ Entendu l'exposé de Mme Lesquoy, responsable de la mission Archives du service commun de la documentation de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE** d'approuver la politique d'archivage de l'Université Bordeaux Montaigne, telle que présentée en document ci-joint à la présente délibération.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 17 juin 2022.

Membres présents	21
Membres représentés	12
Abstention (s)	0
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Le Président,



Lionel LARRÉ.

PRÉSIDENCE

24 JUN 2022

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le :

24 JUN 2022